

- Quelles sont les différentes sortes de maisons accueillant des personnes âgées plus ou moins dépendantes?

LES HABITATS SENIORS

Les habitats séniors sont des ensembles de logements privés pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Les occupants des habitats séniors sont locataires ou propriétaires.

Les locataires doivent être autonomes.

Ils peuvent bénéficier dans certains cas de services associés. Dans ce cas un contrat de prestations sera associé au contrat de location.

Le contrat de prestations **décrit** les services proposés (présence d'un professionnel, charges locatives, animation etc.)

LES RESIDENCES SERVICES

Les personnes sont locataires ou propriétaires du logement.

Les résidences services offrent un service de restauration et des prestations d'entretien des locaux, de présence de professionnels de soins, et de garde de nuit.

Ces services sont à la charge des personnes.

Ils peuvent et doivent souvent prendre un certain nombre de repas obligatoires.

Par ailleurs au moment de la sortie, tant que l'appartement n'est pas vendu ou reloué le contrat de location est dû.

LES RESIDENCES AUTONOMIE

Les résidences autonomie sont des ensembles de logements (Etablissements médico sociaux) pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Ils peuvent être habilités à l'aide sociale et peuvent bénéficier d'un forfait soins.

Ils peuvent accueillir des personnes en devenir de dépendance.

Ces résidences sont souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Les personnes paient un loyer en général modéré.

Un certain nombre de repas obligatoire est inscrit au contrat.

LES EHPAD

Les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes qui sont des établissements médico sociaux) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans ou par dérogation qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

Les EHPAD peuvent être ou non habilités à l'aide sociale.

Leur facturation s'établit selon un prix de journée. Dans le cas des EHPAD habilités à l'aide sociale, ce prix est fixé annuellement par le Conseil Départemental.

Dans le cas des EHPAD non habilité le prix est fixé par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes).

Les EHPAD peuvent accueillir des personnes avec une dépendance physique ou psychique.

Certains sont équipés de PASA (pôle d'activité et de soins adaptés) destinés à recevoir **à la journée** des personnes de l'EHPAD qui présentent des troubles de désorientations. Ces personnes sont éligibles selon des critères étudiés par l'équipe médicale et paramédicale de la structure.

Les unités protégées existent dans certains EHPAD , elles permettent de recevoir dans des lieux sécurisés des personnes qui présentent des troubles de désorientation importants.

Les unités protégées et les PASA sont des lieux où les résidents accueillis ne peuvent pas rester tout le séjour.

Lorsque la dépendance s'alourdit et selon une évaluation faite par les prof de l'EHPAD ils repassent dans l'EHPAD classique.

LES ESLD

Les ESLD (établissements de soins de longue durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans. Elles sont adossées à un établissement hospitalier public ou privé. Les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

LES UCC : Unités Cognitivo-Comportementales

Une unité par territoire adossée à un établissement sanitaire et pouvant accueillir jusqu'à 14 personnes. Ces unités sont dédiées à des personnes en période de crise.

Accompagnées par des médecins et du personnel qualifié, ces unités permettent de stabiliser une personne dans l'attente d'un retour au domicile lorsque cela est possible, ou en EHPAD.

Une commission gériatrique pilotée par le CHU permet l'entrée dans ce service, il arrive que des personnes hébergées en EHPAD puissent passer par ce service le temps de trouver le bon traitement pour stabiliser leurs troubles cognitifs et comportementaux.

Ces séjours sont temporaires.

LES UHR Unités d'Hébergement Renforcées

Une unité par territoire adossée à un EHPAD et pouvant accueillir durablement des personnes atteintes de la maladie d'ALZHEIMER ou de démences et qui ne peuvent plus de par leur comportement, résider en EHPAD classique y compris en unité protégée car elles ont besoin d'accompagnement et de surveillance permanente.

Lorsque leur état de santé ne nécessite plus le maintien dans cette unité, les personnes doivent retourner dans l'EHPAD du quel elle sont arrivées.

CONCLUSION

Les habitats séniors , Résidences Autonomie et EHPAD peuvent proposer des hébergements temporaires .

Les services d'accueils de jour sont des lieux généralement adossés à des EHPAD et qui permettent d'accueillir, des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentées, à la journée afin de soulager les aidants et d'accompagner les malades.

Il n'y a pas de limite dans le temps à l'accueil de jour.

Seul l'évolution de l'état de santé des personnes peut entraîner un arrêt de l'accueil de jour, Dans ce cas les personnes entrent souvent en EHPAD.

Dans tous ces habitats il est possible de bénéficier d'APL ou allocation logement selon certains critères de ressources.

Questions d'ordre Financières

